



## Litige avec sfr, société de téléphonie mobile

-----  
Par Visiteur

J'ai demandé la résiliation d'un contrat SFR en raison d'une expatriation en 2004. Je me suis aperçu en 2010 que tous les mois, SFR prélevait sur mon compte la somme de 70 euros mensuels. En avril 2010, j'ai envoyé un recommandé demandant l'arrêt de ce prélèvement. Je n'ai eu aucune réponse. Et les prélèvements continuent. Je ne connais plus le numéro de téléphone rattaché à ce contrat. Que faire pour seulement faire cesser ces prélèvements indus ?  
Sincèrement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

J'ai demandé la résiliation d'un contrat SFR en raison d'une expatriation en 2004. Je me suis aperçu en 2010 que tous les mois, SFR prélevait sur mon compte la somme de 70 euros mensuels. En avril 2010, j'ai envoyé un recommandé demandant l'arrêt de ce prélèvement. Je n'ai eu aucune réponse. Et les prélèvements continuent. Je ne connais plus le numéro de téléphone rattaché à ce contrat. Que faire pour seulement faire cesser ces prélèvements indus ?

Aviez-vous bien adresser votre demande de résiliation par lettre recommandé AR en 2004?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Oui, mais je n'en ai bien évidemment plus la preuve..Une autre expatriation a suivie et je suis actuellement au Portugal.Je ne connais même plus le numéro SFR auquel j'étais répertoriée.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Oui, mais je n'en ai bien évidemment plus la preuve..Une autre expatriation a suivie et je suis actuellement au Portugal.Je ne connais même plus le numéro SFR auquel j'étais répertoriée.

Dans ce cas, vous pouvez essayer mais il va être difficile de demander le remboursement des prélèvements indus faute de pouvoir démontrer que vous avez bien adressé votre demande de résiliation.

Aussi, il convient d'agir doublement:

-Adresser un nouveau recommandé à SFR afin de faire constater la résiliation effective de votre abonnement.

-Adresser dans le même temps à votre banque, par lettre recommandé AR également, une révocation de l'autorisation de prélèvement consenti à l'époque à SFR.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je vais agir en ce sens et vous remercie vivement pour l'aide que vous m'accordez.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

C'est moi qui vous remercie pour votre confiance.

Très cordialement.